

# «L'ANGE GARDIEN»

est un service offert **exclusivement** par le réseau PME INTER Notaires pour la protection du patrimoine de personnes ayant besoin d'être **assistées** ou **représentées** dans le cadre de l'administration de leurs biens ou qui, en raison de leur vulnérabilité, nécessitent que l'on porte une attention particulière contre toute forme d'abus financiers.



## QUI SOMMES-NOUS ?

Votre notaire est le conseiller de toute la famille et de toute une vie. Il vous accompagnera et vous aidera à répondre aux questions de nature juridique et fiscale durant les étapes charnières de votre vie. Voici quelques exemples des services offerts aux particuliers par le réseau PME INTER Notaires près de chez vous :

- Testament simple
- Testament fiduciaire
- Planification financière
- Traitement de fin de vie
- Don d'organes
- Contrat de mariage
- Contrat d'union civile
- Adoption
- Médiation familiale
- Protection du patrimoine
- Convention d'union de fait
- Règlement de succession
- Célébration d'union civile
- Changement de nom
- Fiducie familiale
- Bilan patrimonial
- Régimes de protection
- Planification successorale
- Tutelle et curatelle
- Mandat d'inaptitude
- Procuratoin générale
- Homologation de mandat

**+40** PLACES D'AFFAIRES

**+240** PROFESSIONNELS DU DROIT

[www.pmeinter.com](http://www.pmeinter.com)



SERVICE  
**ANGE GARDIEN**

Confiez-nous la protection  
de votre patrimoine



# SERVICE ANNUEL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES SUIVANTES :

- personne dont le mandat de protection a été homologué suite à la **survenance d'une inaptitude**;
- personne **inapte** pour qui un régime de protection a été mis en place (tutelle, curatelle au majeur);
- **enfant mineur** dont le patrimoine administré par un tuteur est soumis aux règles édictées par le Code civil du Québec, à la surveillance du conseil de tutelle et du Curateur public du Québec;
- personne apte ayant confié l'administration et la gestion de son patrimoine à un **procureur**.



## « L'ANGE GARDIEN »

# OFFRE AU CONSEILLER, MANDATAIRE, TUTEUR, CURATEUR ET PROCUREUR, LES SERVICES CI-DESSOUS :

- le support dans **la rédaction de l'inventaire des biens, rapports annuels, avis légaux**, etc.;
- l'établissement de la sûreté **exigée par la Loi**;
- la conservation des **documents importants** relativement au patrimoine administré;
- les conseils juridiques relativement **aux droits, pouvoirs et obligations du représentant légal**;
- les outils facilitant la gestion des **biens administrés**;
- le suivi de l'**administration** du représentant légal.

## « L'ANGE GARDIEN »

# ACCOMPAGNE LE REPRÉSENTANT LÉGAL DANS SES DÉMARCHES :

- pour éviter que l'on **doute** de sa gestion par un suivi régulier et une meilleure transparence;
- pour éviter des **conflits familiaux** au moment d'un décès ou à la majorité d'un enfant mineur;
- pour être en mesure de **justifier** les actes posés;
- pour combler un **vide** laissé par un mandat en cas d'inaptitude muet au sujet d'un compte-rendu;
- pour agir en toute **légalité** grâce aux conseils judiciaires d'un juriste spécialisé du réseau PME INTER Notaires.

